



**Congrès académique
du 28 mai 2019 à Blois**

Lycée Camille Claudel

Orientations du mandat 2019-2023

adoptées par le Conseil Syndical du 25/04/2019

et votées par le congrès du 28 mai 2019

1 – Préambule

1-1 - Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* se donne pour priorités l'accompagnement et la défense des personnels ainsi que la transformation du système éducatif en cohérence avec les valeurs éthiques et républicaines de la CFDT, nos revendications confédérales et fédérales. Il défend le droit à l'éducation pour tous, revendique plus de mixité sociale et scolaire et soutient les personnels dans l'évolution des métiers.

1-2 - Ses objectifs sont notamment l'amélioration de la qualité de la vie au travail au moyen d'actions en équipes pluri-professionnelles.

1-3 - Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* s'engage pour la reconnaissance du travail de chacun au sein de l'institution, pour le bien-être au travail. Il revendique une réelle politique de gestion des ressources humaines, respectueuse des personnels, et un véritable dialogue social.

1-4 - Les adhérent·e·s apportent par leurs cotisations une autonomie financière au syndicat et les résultats des élections déterminent la représentativité dans les instances et l'attribution de temps militant (décharge de service et crédit d'heures) permettant d'agir au service des personnels.

Pour cela, nos deux leviers sont le développement et la réussite aux élections.

2 - Le développement

2-1 - *Notre priorité est d'aller rencontrer les personnels et les adhérent·e·s - en particulier les débutants- dans les établissements, écoles et services, écouter leurs besoins et permettre ainsi de développer notre réseau de correspondant·e·s et d'augmenter le nombre d'adhérent·e·s.*

Le temps des militant·e·s ne doit pas être absorbé par des tâches administratives.

2-2 - Le Conseil Syndical recherche les moyens de développement appropriés avec l'aide de la Fédération des Sgen-CFDT et de l'Uri-CFDT Centre. *Il s'agit de prévoir les objectifs et les modalités d'organisation humaine et matérielle pour le mettre en œuvre (par exemple les conseils syndicaux académiques délocalisés) [amendement adopté par le congrès].*

2-3 - Le Conseil Syndical demande à ses militant·e·s, en particulier les titulaires d'une décharge de service, de cibler les visites et les HIS, sur les lieux de travail, en tenant compte du plan de développement.

2-4 - Le Conseil Syndical emploie les technologies de l'information et de la communication actuelles : courriels aux adhérent·e·s et aux écoles, mise à jour et transformation du site Internet, adaptation des publications (presse, courrier postal) aux nouveaux outils (réseaux sociaux).

2-5 - Chaque année, la Commission Exécutive soumet au Conseil Syndical un programme de stages de formation syndicale, dont il adopte les thèmes, les dates et les lieux, en privilégiant les préoccupations pédagogiques, la réflexion sur les pratiques professionnelles et les actions revendicatives. Il nous faut réfléchir à des stages pluri-professionnels sur des thématiques partagées en recherchant les formats correspondant le mieux aux attentes.

2-6 - Le développement du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* passe aussi par les Commissions Professionnelles Régionales. Nous devons garder une capacité de réaction au niveau régional pour animer les Commissions existantes : Elu·e·s et mandaté·e·s, Psy-EN, Documentalistes, EDEN, 1^{er} degré, 2nd degré, LP, Personnels administratifs, Greta, MLDS, ainsi que les Sections Syndicales de Retraité·e·s Sgen. Il est important d'identifier de nouvelles personnes-ressources pour redynamiser ces réseaux.

2-7 - Le développement du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* est indissociable de l'activité de ses antennes départementales.

Dans le respect des orientations du Syndicat, les antennes, par leur proximité, doivent être réactives, notamment auprès des DSSEN (ex Inspections Académiques), des collectivités territoriales, de la presse locale et lors des actions dans leur département (réunions intersyndicales, rassemblements, manifestations, grèves...).

A chaque réunion, le Conseil Syndical fait le point des adhésions et radiations dans chaque antenne.

2-8 - Le développement du Sgen-CFDT passe toujours par l'expression de ses choix politiques dans ses relations avec les autorités de tutelle et avec les collectivités territoriales : dialogue social, amélioration des conditions de travail, défense des personnels, projet éducatif.

Valoriser régulièrement le travail accompli contribue à encourager nos élu·e·s et militant·e·s à agir pour le développement.

Nos élu·e·s et mandaté·e·s rendent compte de leur activité régulièrement afin de permettre au Conseil Syndical de faire le point sur la défense des personnels, le dialogue social et les conditions de travail.

2-9 - En accord avec les orientations confédérales (jeunes, diversité, mixité proportionnelle), le développement du syndicat nécessite d'urgence l'implication et la formation de nouvelles et nouveaux militant·e·s afin d'assurer le renouvellement des responsables, aussi bien dans les antennes qu'au niveau académique.

3 - La réussite aux élections

3-1 - L'objectif du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* est d'améliorer sa représentativité et celle de la CFDT car celle-ci donne au syndicat une structure reconnue, une visibilité accrue et les moyens de fonctionner.

3-2 - Pour cette raison, il est indispensable de reconquérir une place en Comité Technique Académique lors des élections professionnelles de 2022 et de renforcer notre présence dans les CAP et CCP (Commissions Administratives Paritaires et Commissions Consultatives Paritaires) pour toutes les catégories de personnels.

3-3 - Dans cette optique, nous présenterons des listes complètes dans un maximum de scrutins, notamment en CAPD pour renforcer la représentation départementale, et assurerons la promotion de nos candidat·e·s.

3-4 - Nous travaillerons également à présenter des candidat·e·s Sgen-CFDT à tous les scrutins advenant dans la période : Conseils d'Ecole de l'Espé, Commissions Paritaires d'Etablissement et Comités Techniques des universités de Tours et d'Orléans...

3-5 - En période électorale, suivant le calendrier fédéral ou confédéral, à chaque réunion du Conseil Syndical, le point est fait de l'état de préparation des élections en cours : listes, choix des éligibles, campagne...

3-6 - L'utilisation des outils numériques devra être poursuivie et améliorée pour nous aider à constituer nos listes, suivre les opérations de vote et communiquer lors de la campagne électorale.

3-7 - Entre chaque scrutin, nous garderons le contact avec nos colistier-ère-s, y compris les non-adhérent-e-s, afin d'assurer à nos actions pour la défense des personnels une plus large diffusion en dehors des seules campagnes électorales.

3-8 - Les campagnes électorales doivent promouvoir le projet du Sgen-CFDT, expliciter le rôle des instances, valoriser le travail accompli par nos élue-s et permettre notre développement. C'est aussi un moment privilégié d'échanges avec les personnels.

4 - Nos grands rendez-vous

4-1 - Cette résolution est un projet d'action pour 4 ans, dans la continuité des mandats précédents.

4-2 - Une Assemblée Générale des adhérent·e·s se tiendra chaque année à la fois pour se conformer à la législation en validant les comptes de l'exercice annuel précédent, pour faire le bilan de nos forces, voire affiner nos projets d'actions.